

L'assemblée générale du 5 août 2022 s'est déroulée **Salle polyvalente, place de la république à Lablachère.**

Extrait du procès-verbal

ORDRE DU JOUR

- Information sur la création effective de l'association.
- Présentation des membres du bureau et du conseil d'administration
- Rappel de l'objet, du rôle et des projets de l'association
- Propositions d'adhésions

Le président, Sylvain MARGOU, ouvre la séance à 10h. Il remercie les personnes présentes et relève que Monsieur Henri KLINZ, écrivain rédacteur à Ma Bastide et membre actif de différences associations de défense du patrimoine et des églises romanes d'Ardèche et Monsieur Jean-Pierre WILLOT, Architecte pour la sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche et du patrimoine, nous honorent de leur présence.

Le Président précise que, sous l'impulsion de Lucas WILKOSZ, jeune étudiant de la commune, l'Association de Sauvegarde de l'église St Julien de Lablachère est désormais créée :

- Enregistrée à la Préfecture sous le n° W071006595,
- Publiée au J.O des Associations et Fondations d'entreprises, le 10 mai 2022,
- Titulaire d'un compte bancaire au Crédit Mutuel d'Aubenas.

Il passe ensuite la parole à Madame Geneviève BROUSSE, pour une introduction en sa qualité de lien entre la paroisse et l'association.

« Pourquoi créer une association pour la Sauvegarde de l'Eglise St Julien et de son environnement ?

Cette décision part d'un constat : l'église Saint Julien et son environnement se dégradent au fil des ans. Quelques habitants, consternés par cette situation, ont pris l'initiative de rassembler les personnes intéressées, autour d'un projet commun, visant à remettre l'église au cœur du village.

Il existe des associations de ce type dans d'autres villages. Elles travaillent en étroite collaboration :

- D'une part avec la Commune, propriétaire des lieux (suite aux lois de 1905) et de tout ou partie du mobilier (suivant inventaire réalisé lors de l'appropriation) ;
- D'autre part avec la Paroisse qui en a l'usage pour l'exercice du culte.

Concernant Lablachère, autrefois, l'église St Julien était le siège de la Paroisse St Julien de Lablachère. Un prêtre exerçait son ministère sur la paroisse et logeait dans le presbytère attenant (qui est municipal).

Au fil des décennies, le nombre de prêtres et la pratique religieuse ont diminué (et le phénomène s'est accentué à la fin du XXème siècle).

Alors, suivant les directives de l'Eglise, les anciennes paroisses ont été regroupées, sous l'égide de nouvelles paroisses prenant une nouvelle appellation.

Ainsi la Paroisse St Julien n'existe plus (depuis 20 ans environ). Son territoire, ses paroissiens, son clocher, font partie de la nouvelle paroisse dénommée Ste Thérèse des Cévennes. La paroisse Ste Thérèse des Cévennes comprend 20 clochers. Sa patronne est Sainte Thérèse Couderc, originaire de Sablières (elle a vécu au XIXème siècle, a fondé une communauté religieuse et a été canonisée en 1970).

Son siège est situé à Notre Dame de Bon Secours, où se trouve la Basilique sanctuaire dédiée à Marie.

J'ouvre une parenthèse sur la Basilique (ou sanctuaire) :

Autrefois, la Basilique était gérée par une congrégation de prêtres missionnaires, les Oblats de Marie Immaculée. Leurs effectifs ont peu à peu diminué, puis ils ont quitté les lieux il y a une vingtaine d'années. Leur petit cimetière a même été désaffecté et le reste des corps a été transféré dans une concession dédiée, dans le cimetière de Lablachère. Il existait aussi une communauté de religieuses, les sœurs de St Joseph, en face de la Basilique, de l'autre côté de la route. Leur nombre aussi a décliné et elles sont parties, plus récemment, en 2013.

Enfin, dernièrement, l'évêché a fait appel à une autre communauté de religieuses, les sœurs de la Présentation de Marie (ayant leur Siège à Bourg Saint Andéol) pour animer le sanctuaire. Elles sont présentes depuis bientôt deux ans et logent dans l'ancienne Maison St Joseph, désormais propriété du diocèse.

Revenons à la paroisse :

Le curé de la paroisse réside à Notre Dame, dans le presbytère qui est à côté de la Basilique. Les principales activités paroissiales et les offices réguliers ont lieu à Notre Dame, messes dominicales, animations diverses... Cette organisation méritait d'être rappelée pour une meilleure compréhension.

On voit en effet que la Commune de Lablachère est propriétaire de deux édifices religieux :

- La basilique, à la fois siège de la Paroisse et lieu de pèlerinages, ouverte au public tous les jours avec de nombreux passages ;
- L'église St Julien, qui est l'un des 20 autres clochers de la Paroisse. Elle est beaucoup moins utilisée, servant essentiellement pour les événements concernant les habitants de Lablachère : funérailles, quelques baptêmes et mariages ainsi qu'une messe par an pour célébrer le St Patron de l'église (messe anticipée du dimanche, qui a lieu le samedi soir dans l'une des églises de la paroisse : pour l'année 2022, ce sera le samedi 27 août à Lablachère. Il peut aussi s'y dérouler des événements à caractère non confessionnel, en particulier des concerts, suivant un protocole d'utilisation strictement défini, après avis du curé et du maire.

Enfin, il me paraît utile d'évoquer un point important :

Comment sont financées les dépenses de ces édifices religieux ?

Pour ces édifices, c'est-à-dire la basilique Notre Dame et les 20 clochers,

- la paroisse prend en charge les dépenses de fonctionnement, incombant à l'occupant : eau, électricité, chauffage, petit entretien ;
- les communes propriétaires, elles, ont la charge des dépenses d'investissement incombant au propriétaire. Il s'agit de travaux plus ou moins importants, voire très importants ; les besoins varient suivant les lieux et les circonstances.

Les communes interviennent parfois spontanément pour améliorer leur patrimoine religieux, mais le plus souvent la paroisse doit les solliciter. Vous comprendrez que la paroisse sollicite en priorité la commune où elle a son implantation principale et l'essentiel de ses activités.

Donc, malgré la vocation intercommunale de la paroisse, c'est la commune de Lablachère qui est sollicitée exclusivement pour les travaux d'investissement concernant la basilique.

Rappelons cependant que la mission de la paroisse est essentiellement d'ordre spirituel, et pour ses 20 clochers, elle ne peut se mobiliser qu'à minima, sur des questions d'ordre matériel ou patrimonial.

On voit donc l'intérêt de créer des associations de sauvegarde du patrimoine pour se préoccuper de la situation des églises locales. Ceci, lorsque la situation locale le justifie. Et c'est le cas à Lablachère.

Reste à espérer que notre municipalité accueillera favorablement cette initiative. Nous en sommes persuadés puisqu'elle a mis à l'honneur le clocher de Lablachère sur le logo de son papier à lettres ; il forme le A de Lablachère. »

Madame Geneviève BROUSSE est applaudie pour la pertinence et la clarté de son exposé.

Le président présente ensuite le jeune Lucas WILKOSZ, à l'origine de la création de cette association. Lucas WILKOSZ, rappelle l'objet - article 2 des statuts –« *Cette association a pour objet la sauvegarde du patrimoine communal que constitue l'église Saint Julien de Lablachère – 07230 – son site et son environnement proche, afin qu'il soit préservé, reste accessible pour les offices, les journées du patrimoine et les manifestations qui pourraient y être organisées. Son but est de recueillir les fonds nécessaires à la réalisation de cet objet* » .

Il rappelle ensuite les noms des 8 premiers membres du conseil, désignés lors de l'Assemblée Générale constitutive du 22 janvier 2022 :

- Sylvain MARGOU, Président
- Marie Jenny KAPLAN, Trésorière
- Lucas WILKOSZ, Secrétaire
- François LEBOURGEOIS, souffrant, excusé
- Jean-Paul GIROUD, absent
- Jacqueline MARGOU, Secrétaire adjointe
- Jean-Marc MOUTET, absent, excusé
- Cécile ROCHE, absente.

Il présente ensuite les avant-projets de l'association, travail d'équipe concrétisé par Madame Geneviève BROUSSE :

« Pour l'église Saint Julien, l'association porte un projet d'envergure qui s'inscrira dans le temps :

Il s'agira de voir l'église consolidée, mise hors de danger d'effondrement et son intérieur restauré.

Pour cela, l'association aura pour rôle de sensibiliser la commune, de l'accompagner en lui proposant l'assistance d'autres associations ou fondations expérimentées et reconnues, de professionnels compétents et de partenaires financiers.

Mais l'association s'intéresse aussi à son environnement immédiat, où une amélioration pourrait intervenir plus rapidement. Le premier projet à très court terme serait d'ouvrir l'église aux visiteurs.

La décision de laisser les églises ouvertes, en dehors des offices, incombe à la paroisse. En fait, il semble qu'il n'y ait pas de position arrêtée sur notre paroisse. Pour chaque église, il y a un paroissien responsable (pour la clé) mais les ouvertures sont liées aux circonstances locales. En cas d'ouverture, celle-ci se fait généralement sans surveillance. Pour l'église de Lablachère, une décision d'ouverture, il y a plusieurs années, avait donné lieu à un acte de vandalisme (fracture de la porte de la Sacristie). Depuis, l'église restait fermée en dehors des offices. Cependant, au cours de l'été 2021, quelques paroissiens ont pris l'initiative de tenir des permanences pour permettre les visites ; pendant les vacances de Noël également, pour ouvrir la crèche aux visiteurs ; plus de 200 personnes étaient venues pendant cette courte période de décembre 2021. Désormais, il s'agirait d'expérimenter une ouverture sans contrainte de permanences (comme cela se pratique ailleurs), suivant avis de la paroisse et, dans un premier temps, sur des plages horaires réduites.

La question de la sécurité des lieux, contre les actes de vandalisme, nous paraît étroitement liée à l'aspect des espaces extérieurs. Elle n'est pas favorisée par un environnement dégradé et un état d'abandon.

C'est pourquoi, pour la satisfaction générale des habitants et des visiteurs (les touristes sont nombreux et souvent déçus), l'association pourrait demander à la Commune qui en a la charge, d'améliorer l'entretien des abords et l'aspect extérieur du presbytère (volets en particulier, porte tagée).

Il s'agit là d'un simple aperçu de projets qui mériteront réflexion du Conseil d'Administration ; les adhérents seront tenus au courant de toutes les actions et pourront participer si nécessaire ».

Commentaires et premières résolutions : Il est plus que temps de s'occuper de cette église Saint Julien qui ne cesse, par manque de soins, de se dégrader.

- Pour Monsieur KLINZ, a) Il est essentiel que l'église soit ouverte, b) ne rien faire sans l'accord de la Mairie et de la Paroisse. Dans différentes communes de la région, des moyens ont été mis en œuvre, tels, ouverture et fermeture automatiques de la porte de l'église, caméras de surveillance ; dans ce cas le budget est assuré par l'état à hauteur de 80% et 20% à charge de la commune.
- Il est CAPITAL de rencontrer les gens ; dans notre cas, il faut, par exemple, voir les responsables du Conseil Paroissial.
- Hélène LACOSTE, Administrateur de Biens, abonde en ce sens et relève que le mail est un moyen de communication stérile ; le contact direct est nécessaire.
- Max BORDENAVE propose une adhésion à 20€, jugée un peu haute par certains. Elle est donc arrêtée à 15€. Il est précisé à ce sujet, que si l'on donne 20€ ou plus, 15€ pour l'adhésion des membres, le reste est passé en don. (Tous les membres doivent payer leurs cotisations naturellement, sauf la Mairie, la Paroisse

et le Patrimoine). Pour activer et développer cette association, Sharon et Max BORDENAVE pensent qu'ils faut surtout des motivés du patrimoine, largement appuyés en ce sens par MM. KLINZ et WILLOT.

- IMPORTANT : avoir une Association comme celle-là, dans un but culturel, tout le monde en bénéficie, la Mairie, la Paroisse, les adhérents, les habitants.

Un travail important nous attend :

Rencontrer Monsieur le Maire, le Père LAURENT, l'Office du Tourisme de Joyeuse , le Conseiller Départemental, l'Architecte des Bâtiments de France, les Responsables du Conseil paroissial, créer des groupes de volontaires pour les adhésions, les cartes de membres, communiquer très largement, gérer le site internet, les réseaux sociaux, ouvrir l'église. Enfin, tenir pour chaque action tout le monde informé.

Nous remercions la Mairie pour la salle, mise à notre disposition.

La séance est levée à midi.